

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULIARE**  
**WILAYA DE BATNA**  
**DAIRA D'AIN-TOUTA**  
**COMMUNE D'AIN-TOUTA**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
**N° Fiscal Communal : 09 560 545 906 94 09**

**Objet : Ramassage Des Ordures Domestique Au Niveau De La commune Ain – Touta**  
**Avec balayage des endroits du tassement des ordures**

Qu'après le résultat de la réunion, de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du : **09/03/2026**.

Conformément à l' article 46-56 de la loi n° 23-12 DU 05 Aout 2023 précisant les règles générales liées à la commande publique et Conformément aux dispositions des l'articles 65-82 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de L'APC d' Ain Touta informe que:

L'attribué provisoire de l'objet : **Ramassage Des Ordures Domestique Au Niveau De La commune Ain – Touta Avec balayage des endroits du tassement des ordures** citée ci - dessous :

N°	LOT	ENTREPRISE	Montant après révision	DELAI De SERVICE	OBS
01	Ramassage Des Ordures Domestique Au Niveau De La commune Ain – Touta Avec balayage des endroits du tassement des ordures	BARRA KAMEL	Minimum 7 990 850.00 DA	Année budjitaire 2026	Le moins disant
		<u>N° fiscal</u> 18805010390610700000	Maximum 18 802 000.00 DA		

Conformément à l' article 56 de la loi n° 23-12 DU 05 Aout 2023 précisant les règles générales liées à la commande publique et Conformément aux dispositions des l'articles 82 du décret présidentiel N° : 15-247 du : 16/09/2015 portant Réglementation des marchés publics.

Que tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire son recours auprès de la commission communale des marchés publics dans les 10 jours qui suivent la première parution de cet avis.